

Directives en cas de décès



Données personnelles

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse

En pleine possession de mes facultés, je stipule par la présente qu'en cas de décès mes funérailles doivent se dérouler selon le rite traditionnel de l'Eglise catholique, qui comprend la messe de Requiem en latin selon le rite de saint Pie V, suivie des prières au cimetière.

La messe de Requiem pour le repos de mon âme doit avoir lieu (veuillez cocher la case appropriée)

dans l'église / chapelle de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Adresse

dans l'église paroissiale catholique

Adresse

et être célébrée par un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

En cas de refus, elle sera célébrée par lui dans un autre lieu.

Mon enterrement

Pour mon enterrement, je choisis exclusivement l'inhumation (pas de crémation).
Il sera également célébré par un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, au cimetière de

Adresse

En cas de décès, veuillez informer immédiatement

Le Prieuré de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Adresse / Téléphone

Nom, prénom

Adresse / Téléphone

Le testataire

Lieu, date et signature